CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juin 2009

CP 09/06-23

CONSTRUCTION D'UN 4 ème COLLÈGE SUR LA COMMUNE DE MONTAUBAN AVENANTS ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

_____

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en ses séances du 26 juin 2003 et 14 décembre 2004, a approuvé la construction d'un collège d'une capacité d'accueil de 400 élèves sur la site de la commune de Montauban.

Sur la base du programme défini par le Conseil Général et approuvé par notre Commission Permanente en sa séance du 15 novembre 2005, l'architecte-maître d'œuvre, Monsieur Roger Tallibert, a été désigné lors de la Commission Permanente du 20 juillet 2006.

Par délibérations successives, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la construction du collège de Montauban, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 10 472 541,07 € H.T soit 12 525 159,12 € T.T.C.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver onze avenants ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de cette construction dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 16 octobre 2006.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

A - LES AVENANTS

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS ŒUVRE

Les travaux en moins-value concernent la suppression de deux logements de fonction.

LOT N° 2 : CHARPENTE

Les travaux en moins-value concernent la suppression de deux logements de fonction.

LOT N° 4 : MENUISERIES EXTÉRIEURES – MÉTALLERIE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux travaux supplémentaires de protection pour la sécurité.

LOT N° 5 : MENUISERIES BOIS

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux modifications apportées pour l'accessibilité à l'ensemble des sanitaires.

LOT N° 6 : CLOISONS – PLAFONDS SUSPENDUS – CARRELAGE

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux modifications des faux-plafonds et des gaines techniques.

LOT N° 7 : SOLS SOUPLES

Les travaux en moins-value concernent la suppression de deux logements de fonction.

LOT N° 8 : PEINTURE

Les travaux en moins-value concernent la suppression de deux logements de fonction.

LOT N° 9 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux modifications apportées pour l'accessibilité à l'ensemble des sanitaires.

LOT N° 10 : ELECTRICITÉ COURANT FORT ET FAIBLE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux divers travaux de sécurité demandés par le bureau de contrôle.

LOT N° 12 : V.R.D.

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values dues à la suppression de deux logements de fonction et les plus-values dues aux divers travaux de tranchées et voirie.

LOT N° 13 : ESPACES VERTS

Les travaux en plus-value concernent la protection des plantations.

Le montant de ces avenants minore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 363 188,90 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

Lot	*Nature des travaux*	*Attributaire*	*Offre de base (H.T)*	*Avenants (H.T)*	*Total*
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS	3 245 731,00 €	-200 528,62 €	3 045 202,38 €
2	Charpente	RIVIERE	243 135,96 €	-20 901,40 €	222 234,56 €
3	Couverture-étanchéité-façades	CABROL	1 560 000,00 €	/	1 560 000,00 €
4	Menuiseries extérieures – métallerie	ALUFER	804 700,00 €	3 417,00 €	808 117,00 €
5	Menuiseries bois	BATTUT	394 941,62 €	-68 885,29 €	326 056,33 €
6	Cloisons – plafonds suspendus – carrelage	LAGARRIGUE	565 977,53 €	-12 654,98 €	553 322,55 €
7	Sols souples	SOL FRANÇAIS	269 712,79 €	-5 127,50 €	264 585,29 €
8	Peinture	ROUDIE	187 333,60 €	-19 316,30 €	168 017,30 €
9	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	TEMPERIA	1 097 400,00 €	-54 050,00 €	1 043 350,00 €
10	Electricité courant fort	SPIE	515 234,48 €	14 381,87 €	529 616,35 €

Lot	*Nature des travaux*	*Attributaire*	*Offre de base (H.T)*	*Avenants (H.T)*	*Total*
	et faible				
11	Equipement salles spécialisées	E.M.S.M.	37 257,36 €	/	37 257,36 €
12	V.R.D.	COLAS	953 802,12 €	-1 299,83 €	952 502,29 €
13	Espaces Verts	RICHIN/DUFFILS	106 416,61 €	1 776,15 €	108 192,76 €
14	Signalétique	C.N.D.	9 364,00 €	/	9 364,00 €
15	Equipement de cuisine	BICHARD	428 754,00 €	/	428 754,00 €
16	Ascenseur	C.F.A.	52 780,00 €	/	52 780,00 €
TOTAL H.T			**10 472 541,07 €**	**-363 188,90 €**	**10 109 352,17 €**

B - LE MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le marché complémentaire, passé en application des dispositions de l'article 35.II 5° du code des marchés publics, porte sur des travaux supplémentaires relatifs à la réalisation d'un bassin de rétention. Sa conclusion a été rendue nécessaire par les instructions du permis de construire déposé le 11 mai 2007 et délivré le 6 décembre 2007. Ces instructions intègrent les dispositions de la loi sur l'eau du 30 septembre 2006 et celles de son décret d'application.

Ces textes, postérieurs à l'approbation de l'avant projet définitif (15 novembre 2005) et au lancement de la consultation en date du 21 juin 2007, imposent en conséquence ce marché complémentaire de travaux relatifs au lot VRD. Ils rendent obligatoires des prestations non prévues dans le marché initialement conclu.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mai 2009 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés ainsi que sur la conclusion de ce marché complémentaire attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 220 161,77 € HT.

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 10 472 541,07 € HT est réactualisé à hauteur **10 329 513,94 € HT**.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations de l'Assemblée des 26 juin 2003 et 14 décembre 2004 approuvant la construction d'un collège d'une capacité d'accueil de 400 élèves sur le site de la commune de Montauban,

Vu le contrat de mandat conclu le 16 octobre 2006 confiant à la Sémateg la réalisation de cette construction,

Vu les contraintes imposées par le permis de construire déposé le 11 mai 2007 et délivré le 6 décembre 2007, qui intègrent les dispositions de la loi sur l'eau du 30 septembre 2006 et de ses décrets d'application,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 mai 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les onze avenants ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux marchés de travaux ;

- Précise que ces avenants minorent le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 363 188,90 € HT, dans les conditions ci-après définies :

Lot	***Nature des travaux***	***Attributaire***	***Offre de base (H.T)***	***Avenants (H.T)***	***Total***
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS	3 245 731,00 €	-200 528,62 €	3 045 202,38 €
2	Charpente	RIVIERE	243 135,96 €	-20 901,40 €	222 234,56 €
3	Couverture-étanchéité-façades	CABROL	1 560 000,00 €	/	1 560 000,00 €
4	Menuiseries extérieures – métallerie	ALUFER	804 700,00 €	3 417,00 €	808 117,00 €
5	Menuiseries bois	BATTUT	394 941,62 €	-68 885,29 €	326 056,33 €
6	Cloisons – plafonds suspendus – carrelage	LAGARRIGUE	565 977,53 €	-12 654,98 €	553 322,55 €

Lot	*Nature des travaux*	*Attributaire*	*Offre de base (H.T)*	*Avenants (H.T)*	*Total*
7	Sols souples	SOL FRANÇAIS	269 712,79 €	-5 127,50 €	264 585,29 €
8	Peinture	ROUDIE	187 333,60 €	-19 316,30 €	168 017,30 €
9	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	TEMPERIA	1 097 400,00 €	-54 050,00 €	1 043 350,00 €
10	Electricité courant fort et faible	SPIE	515 234,48 €	14 381,87 €	529 616,35 €
11	Equipement salles spécialisées	E.M.S.M.	37 257,36 €	/	37 257,36 €
12	V.R.D.	COLAS	953 802,12 €	-1 299,83 €	952 502,29 €
13	Espaces Verts	RICHIN/DUFFILS	106 416,61 €	1 776,15 €	108 192,76 €
14	Signalétique	C.N.D.	9 364,00 €	/	9 364,00 €
15	Equipement de cuisine	BICHARD	428 754,00 €	/	428 754,00 €
16	Ascenseur	C.F.A.	52 780,00 €	/	52 780,00 €
TOTAL H.T			**10 472 541,07 €**	**-363 188,90 €**	**10 109 352,17 €**

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ces avenants ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché complémentaire relatif à la réalisation d'un bassin de rétention, attribué à l'entreprise COLAS, pour un montant de 220 161,77 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,